



ASSOCIATION POUR LE MAINTIEN D'UNE AGRICULTURE PAYSANNE

Les principaux engagements de l'AMAP :

- Contrat direct producteur / consommateur, en préachat : pas de gaspillage, pas d'intermédiaires : les consommateurs bénévoles se chargent des commandes et des distributions
- Engagement réciproque : partage des risques, prix transparents et équitables
- Echanges et vie locale entre consommateur et producteur : les champs sont notre paysage partagé
- Culture respectueuse de l'environnement, selon la charte de l'agriculture paysanne

CONTRAT CRESSON 2016 / 2017

Jean Michel Lesage producteur de Cresson à d'Huison Longueville Essonne

Abonnement Saison septembre 2016 à avril 2017

Ce contrat instaure un partenariat avec Jean Michel Lesage « cressonnier » à d'Huison Longueville Essonne. En souscrivant à ce contrat, nous préachetons une part de production d'une saison de cresson. Elle sera distribuée chaque mois par le producteur à la ferme Vandame. En consommant ce produit nous contribuons à soutenir la culture biologique et à maintenir et développer une culture traditionnelle et spécifique au département de l'Essonne. Rappelons l'exceptionnelle qualité nutritionnelle de ce produit, sa fragilité qui exige une culture de proximité.

Ce contrat est organisé par l'association "les jardins de Cérès AMAP" (Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne), à ce titre régi par les statuts de l'association et le règlement intérieur.

Volume des abonnements :

Les abonnements se comptent par lots de produits (bottes de cresson, tartes) par mois **sur sept mois de septembre à avril inclus (pas de distribution en JANVIER)**

Le prix est indiqué dans le tableau ci dessous. Il tient compte des frais de déplacement du producteur.

Livraison et distribution :

La livraison se fera à la ferme Vandame par Monsieur Lesage une fois par mois de septembre à avril en même temps que les autres produits de l'AMAP.

Les adhérents sont tenus de venir chaque mois chercher leur contrat, pas de possibilité de réajustement le mois suivant. Pensez à vous arranger avec d'autres personnes ou à contacter le « groupe lien ».

Merci d'amener les contenants et de rapporter les liens des bottes. à Jean Michel

CONTRAT A SIGNER ET A REMETTRE AVEC LE OU LES CHEQUES A LA COORDINATRICE.

Je, soussigné(e)

NOM.....

ADRESSE.....

.....

.....

Courriel (lisible SVP).....

Téléphone.....

membre adhérent de l'association «les jardins de Cérès AMAP », **à jour de ma cotisation pour l'année 2016**, souscrit un abonnement comprenant les éléments cochés dans le tableau en page 2.

Engagement

Cet abonnement me donnera droit à des produits issus de l'Agriculture Biologique et à connaître mon producteur partenaire. J'ai conscience, en prenant cet engagement, des risques particuliers propres aux techniques de la culture biologique et pouvant parfois compromettre une récolte.

J'accepte de partager ces risques

Cressiculteur	Coordinatrice des contrats	Autres animateurs
Jean-Michel LESAGE 3, rue de Nangerville 91590 D'Huison Longueville	Maryvonne LECOMTE 13, rue Las Rosas de Madrid 91140 Villebon/Yvette Tel: 01 60 10 73 04 mary.brule@sfr.fr	Tel:Françoise LEGALL 09 52 48 95 75 Tel: Marie Pierre GUISLAIN 01 30 52 18 33

Je suis à jour de ma cotisation aux jardins de Cérès, et je commande les produits suivants distribués de septembre 2016 à avril 2017 inclus, soit 7 distributions sur 8 mois (pas de distribution en JANVIER)

CRESSON	Prix d'un lot de 2 bottes	Nombre de LOTS / mois	Prix total / mois	Prix total / 7 mois
Lot de 2 bottes	5 00 euros
CONFITURE bio Rhubarbe - banane	Le pot Poids net 430g	Nbre de pots =.....	Prix total / mois	Prix total / 7 mois
<u>Les produits sont bio et la rhubarbe récoltée sur l'exploitation</u>	5.00 euros le pot (pot vide à rendre)
TARTES bio	Prix à l'unité	Quantité / mois	Prix total / mois	Prix total / 7 mois
Tarte « cresson chèvre »	14,5 euros
Tarte aux poireaux	12,5 euros
Tarte aux oignons	12,5 euros
TOTAL DE LA COMMANDE			

Modalités de paiement

Merci de renvoyer ce contrat signé avec le(s) chèque(s) à la coordinatrice. ou de le déposer lors d'une distribution (premier chèque prélevé en septembre , le second en décembre et le 3^{ème} en février)

Nom de la banque		
Nombre de chèques	1	2	3
N° chèque			
Montant des chèques			

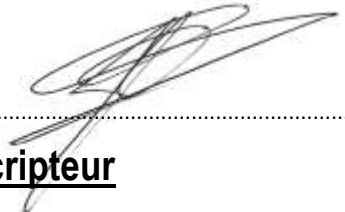
Les chèques sont à libeller à l'ordre de **Jean Michel LESAGE** et sont à remettre à la coordinatrice (voir page 1)

Fait à :

Le :

Signature de l'adhérent :

Signature Mr LESAGE



Partie à remplir et à conserver par le souscripteur

Distribution de cresson de 2016-2017 - 7 mois de sept. à avril (sauf janvier)

Nombre de bottes de cresson /mois :

Nombre de tartes /mois :

Nombre de pots de confiture /mois: :